



Non père a un vehicule en usufruit

Par **jipso59**, le 11/12/2015 à 11:51

mon père a l'usufruit d'une voiture je voudrais savoir s'il a le droit de la prêter bien que cette personne la définitivement chez elle et ne faisant pas partie de la famille et que se bien et appelé à nous revenir

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **youris**, le 11/12/2015 à 12:17

ayant l'usufruit, votre père peut utiliser son véhicule et également le prêter à qui il veut. ce bien est appelé à vous revenir mais pas avant son décès.